



Rapport annuel 2016

Conseil de quartier
des Jésuites

Mon quartier

j'y vis... j'y vois!



CONSEIL DE QUARTIER

Rapport annuel 2016-2017
Conseil de quartier des Jésuites

10 avril 2017

Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT	1
INTRODUCTION	3
PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER	4
CONSEIL DE QUARTIER DES JÉSUITES	4
LIMITES DU QUARTIER	4
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER	6
CONSEILLERS MUNICIPAUX	6
CONSULTATIONS PUBLIQUES	7
MISE EN CONTEXTE DU PLAN D'ACTION	8
THÈME 1 — PLANIFICATION/VISION/DÉVELOPPEMENT DURABLE (S'ÉTALANT SUR 2 ANS)	8
THÈME 2 — CONNAISSANCE DU MILIEU	9
THÈME 3 — VISIBILITÉ (PUBLICITÉ, PROMOTION, ETC.)	10
THÈME 4 — SUIVI DES DOSSIERS/ACCÈS À L'INFORMATION	11
SOMMAIRE FINANCIER	14
ANNEXE 1	
ANNEXE 2	

MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2016-2017 du conseil de quartier a été marquée par une grande satisfaction et par quelques déceptions. En mars 2016, en collaboration avec la Corporation de développement du grand Charlesbourg, nous avons organisé une consultation publique auprès des citoyens du quartier et des représentants d'organisations actives sur notre territoire. Cet événement a été l'amorce d'une coopération avec plusieurs d'entre eux pour identifier des pistes d'action pour les prochaines années. Un premier geste concret a été l'organisation d'un rallye vélo en septembre 2016. D'autres actions conjointes sont envisagées pour 2017. Cette mise en commun de forces vives apparaît extrêmement prometteuse pour concevoir et porter certains projets visant l'amélioration de la qualité de vie dans le quartier. Il s'agit là d'un geste très positif à inscrire à notre bilan.

Nous avons aussi eu certaines déceptions. Au printemps 2016, les conseillers du quartier ont présenté un projet de requalification du boulevard Henri-Bourassa (modification du zonage). Les modifications proposées aux plans du zonage et de l'utilisation des espaces étaient certes intéressantes. Toutefois, d'autres aspects nous ont inquiétés et ont été soumis dans un mémoire présenté au conseil d'arrondissement.

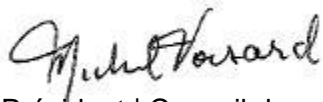
Nous étions d'abord étonnés du fait que l'exercice large de planification urbaine annoncé antérieurement (plan particulier d'urbanisme) se transforme en modifications de zonage limitées à une étroite bande de territoire bordant le boulevard Henri-Bourassa. Nous aurions préféré que la Ville profite de cet exercice pour aussi prévoir des améliorations dans certains lieux publics du quartier.

Par ailleurs, nous fûmes encore plus surpris que la Ville propose une diminution du nombre d'étages permis dans plusieurs zones aux abords du boulevard Henri-Bourassa. En effet, elle s'était déjà donné des orientations en matière de densité, de promotion du transport en commun et du transport actif. Or, la densification, selon ce que prévoyait l'ancien règlement de zonage, aurait pu permettre d'atteindre les objectifs annoncés puisque plusieurs circuits d'autobus empruntent le boulevard Henri-Bourassa. De plus, la circulation à vélo est facilitée par le corridor des Cheminots passant à proximité de cet axe routier. Nos recommandations à l'effet de poursuivre le travail pour répondre à nos interrogations n'ont pas été retenues par le conseil d'arrondissement.

Deuxième déception, la volonté de la Ville de Québec et du gouvernement d'enlever le droit de demander un référendum lors d'une modification de zonage. Cette disposition, présentée dans le projet de loi 122, a fait l'objet d'une contestation en commission parlementaire par le regroupement de vingt-cinq conseils de quartier de la Ville. Les conseils de quartier considèrent que cette possibilité établit le rapport de force nécessaire pour permettre aux citoyens touchés d'être entendus et d'exercer un droit démocratique. Ce projet de loi a encore quelques étapes à franchir avant d'entrer en vigueur. Espérons que la demande des conseils de quartier, comme d'ailleurs celle de plusieurs autres groupes, sera entendue.

En terminant, je tiens à souligner le travail formidable de la petite équipe du conseil d'administration du conseil de quartier des Jésuites. Je remercie également nos deux représentants de la Ville qui nous ont accompagnés dans notre démarche. J'espère que de plus en plus de citoyens seront présents aux réunions du conseil de quartier et éventuellement s'impliqueront si un sujet les préoccupe particulièrement.

Un conseil de quartier est une plateforme de consultation reconnue par la Ville de Québec. Il permet aux citoyens de se faire entendre par nos élus plus souvent qu'une fois tous les quatre ans. Il serait dommage de ne pas en profiter.



Président | Conseil de quartier des Jésuites

Le 31 mars 2017

INTRODUCTION

Le rapport annuel présente les activités, les sujets de travail et les réalisations qui ont caractérisé l'exercice 2016-2017 du conseil de quartier des Jésuites (CQJ).

Le plan d'action, adopté en 2014, a guidé le travail au cours de l'exercice 2016-2017. Une fois de plus, le conseil d'administration (CA) a visé à favoriser la visibilité du CQJ tout en privilégiant les activités associées à la connaissance du milieu et aux actions propres à améliorer la qualité de vie dans le quartier.

À la suite de l'élection survenue en avril 2016, le CA a tenu plusieurs rencontres afin de préciser les caractéristiques des activités à privilégier relatives au plan d'action.

Au cours de cet exercice, le CQJ a préparé un avis sur le projet concernant la requalification du boulevard Henri-Bourassa, a formulé une opinion, a assuré une présence dans son milieu, en plus d'accorder son appui et sa collaboration à des projets associés à la vie démocratique et à la promotion de saines habitudes de vie.

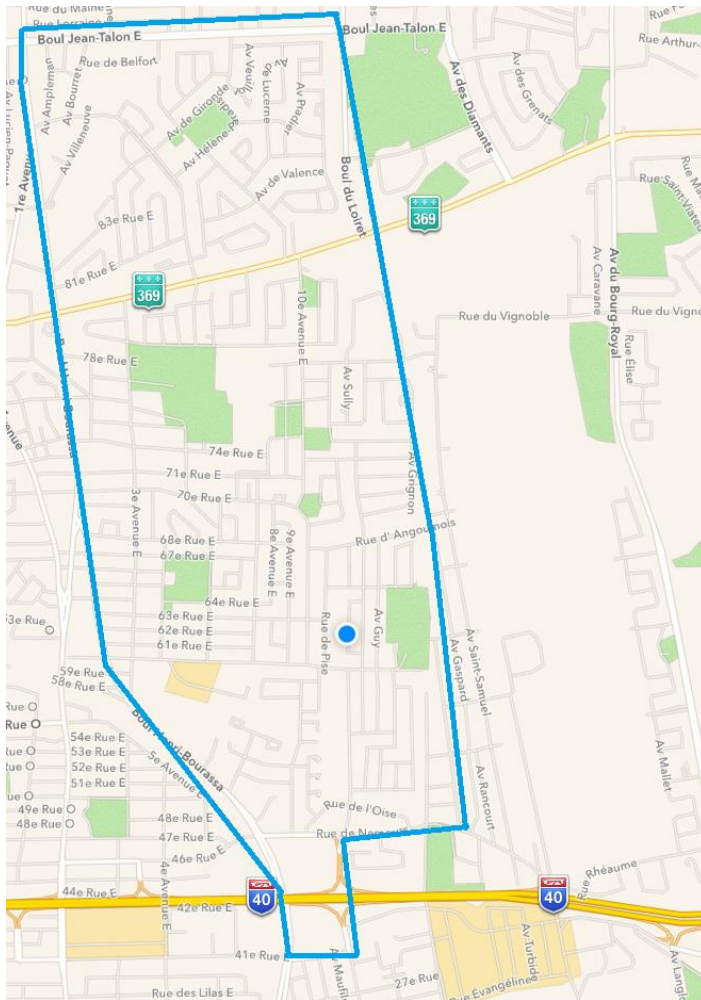
PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

Conseil de quartier des Jésuites

Le conseil de quartier des Jésuites se veut une instance de consultation privilégiée par la Ville de Québec. Pour la population représentée, il s'avère un moyen de faire valoir ses opinions concernant son milieu et sa qualité de vie. Il est appelé à jouer un rôle de concertation auprès des organismes du milieu. Il peut aussi prendre des initiatives pour stimuler le développement intégré et viable du quartier. Une fois par mois, sauf en juillet et août, il tient une assemblée publique.

Le CA du conseil de quartier peut, à l'occasion, former des comités de travail auxquels des citoyens et des citoyennes sont, au besoin, invités à contribuer.

Limites du quartier



Composition du conseil d'administration

Le règlement actuel prévoit que le conseil d'administration du conseil de quartier peut compter un nombre total de 11 personnes, soit :

- quatre hommes et quatre femmes : ces personnes sont élues pour un mandat d'une durée maximale de deux ans ;
- trois personnes cooptées (nommées par le conseil d'administration).

L'élection nécessaire à la formation du CA du CQJ a eu lieu lors de l'assemblée générale annuelle, tenue en avril 2016.

Pour l'exercice 2016-2017, cinq personnes élues ont composé le conseil d'administration. Elles ont assumé les responsabilités prévues :

- M. Michel Voisard, président
- Mme Monique Gagnon, vice-présidente
- M. Olivier Blanchette, secrétaire
- M. Jean-Pierre Gagnon, trésorier
- M. Charles-Eugène Bergeron, administrateur du site sur Facebook

Les deux conseillers municipaux dont le district chevauche en partie le territoire du quartier des Jésuites participent aux activités du conseil de quartier. Ils n'ont, toutefois, aucun droit de vote. Ces personnes sont :

- Madame Michelle Morin-Doyle, district électoral du Trait-Carré ;
- Monsieur Vincent Dufresne, district électoral de Saint-Rodrigue.

Enfin, une personne-ressource, madame Priscilla Lafond et par la suite monsieur Jacquelin Fraser, conseillers en consultations publiques, délégués par la Ville de Québec, ont assuré la coordination et le soutien aux travaux du CQJ.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

Au cours de l'exercice 2016-2017, le CQJ a tenu neuf assemblées.

Les rencontres ont eu lieu au bureau d'Arrondissement de Charlesbourg, situé au 160, 76^e Rue Est, à la salle de la Cité. Le quorum a été atteint lors de cinq rencontres.

Le CQJ a toujours siégé et délibéré en public. Les votes concernant les avis, les appuis et les actions, à tenir ou tenus, se sont toujours pris à main levée.

L'information concernant les rencontres (ordre du jour, procès-verbal, calendrier des rencontres) demeure disponible sur le site Internet de la Ville de Québec à l'adresse suivante : (www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/conseils_quartier/de_sjesuites/).

Lors des assemblées publiques, le CA a présenté l'état d'avancement des travaux concernant le Plan d'action.

Conseillers municipaux

La participation des conseillers municipaux aux rencontres du CQJ contribue à favoriser la diffusion de l'information concernant aussi bien les projets, en cours ou à venir, que les services offerts par la Ville de Québec. Les échanges qui surviennent permettent souvent d'apporter les éclaircissements nécessaires par rapport aux préoccupations manifestées par les citoyens.

Lors des rencontres, les conseillers municipaux ont apporté de l'information concernant :

- la vision de la Ville de Québec concernant la protection des cours d'eau ;
- le déneigement ;
- les fêtes : Saint-Patrick, Saint-Jean. Noël au Trait-Carré, les spectacles au parc de la Commune et le cinéma en plein air ;
- la requalification urbaine du boulevard Henri-Bourassa ;
- la reconnaissance de la Ville de Québec : meilleure destination culturelle de l'année ;
- le rallye vélo.

Consultations publiques

Au cours de 2016, une demande d'opinion a été adressée aux membres du conseil de quartier. Notons que ces recommandations sont demandées par l'Arrondissement de Charlesbourg afin que le conseil de quartier donne son opinion sur des projets de modification à la réglementation sur l'urbanisme.

Demande d'opinion au conseil de quartier sur le Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier des Jésuites, Règlement R.C.A.4V.Q. 130 (règlement omnibus).

Consultation publique

6 septembre 2016, à la salle de La Cité du bureau d'arrondissement de Charlesbourg, situé au 160, 76^e Rue Est.
3 citoyens ont assisté à cette assemblée.

Objet de la demande :

Les membres du conseil d'arrondissement de Charlesbourg souhaitent, par un exercice majeur de révision réglementaire, se doter d'une vision d'ensemble pour le développement futur des artères majeures que sont le boulevard Henri-Bourassa et la 1^{re} Avenue.

Recommandation du conseil de quartier :

À l'unanimité, il a été recommandé au conseil d'arrondissement de Charlesbourg de ne pas adopter tel quel le Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier des Jésuites, R.C.A.4V.Q. 130.

Le conseil de quartier des Jésuites considère que le Règlement omnibus ne répond pas aux besoins d'aménagement de l'Arrondissement de Charlesbourg et, en particulier, du quartier des Jésuites.

Pour les raisons énumérées lors de la demande d'opinion et jointes en annexe, le conseil de quartier recommande au conseil d'arrondissement de poursuivre l'exercice en tenant compte des critères suivants :

- Couvrir tout le territoire de Charlesbourg au sud de la rue Périgord ;
- Conserver, de façon générale, le nombre d'étages prévus au plan d'urbanisme actuel pour les zones où l'on propose de les diminuer, sinon exposer clairement les raisons selon lesquelles une réduction est rendue nécessaire ;
- Proposer des mesures afin de favoriser le développement de véritables vies de quartier sur l'ensemble du territoire couvert, et particulièrement dans le quartier des Jésuites et, pour ce faire, considérer en particulier les mesures proposées par le conseil de quartier des Jésuites.

Mise en contexte du plan d'action

Pour assurer efficacité et pertinence dans ses actions, le CA privilégie la connaissance, en particulier, des aspects qui caractérisent et influencent la vie du quartier.

La grande préoccupation du CA vise le rapprochement avec les citoyennes et les citoyens. Il importe aussi de tenir compte des exigences associées aux activités retenues. Le résultat de la réflexion entreprise se traduit par la préparation d'un plan d'action (texte complet présenté en annexe 1) pour une période de deux ans. Des actions sont prévues et regroupées selon cinq thèmes :

1. Planification/Vision/Développement durable (s'étalant sur 2 ans)
2. Connaissance du milieu (démographie, géographie et environnement)
3. Visibilité (publicité, promotion, etc.)
4. Consultation active
5. Suivi des dossiers/Accès à l'information.

Thème 1 — Planification/Vision/Développement durable (s'étalant sur 2 ans)

Participations aux activités

Climat de concertation

Table de concertation Vélo des conseils de quartier de la Ville de Québec

Le CQJ a continué de participer aux travaux de la Table de concertation.

Il fut question d'assurer le suivi du Plan directeur du réseau cyclable adopté par la Ville de Québec.

Le CQJ a aussi adopté des principes sur lesquels s'appuyer relativement à l'amélioration du réseau cyclable dans la ville de Québec.

Lors de consultations ou de la préparation d'avis, il accordera une attention particulière à la sécurité des cyclistes et des piétons aux intersections, à l'aménagement de voies cyclables conduisant aux milieux de travail et de services. Il s'assurera aussi que les projets tiennent compte des orientations du programme ***À pied, à vélo, ville active***.

Le CQJ a aussi demandé que la Ville de Québec l'informe, annuellement, des projets réalisés et ceux à venir dans le cadre de l'amélioration du réseau cyclable.

Un plan d'action

Le plan d'action, prévu pour 2 ans, a guidé le cheminement du CA. Une révision a été entreprise. Des ajustements seront apportés afin de tenir compte du résultat d'actions menées et des nouveaux besoins identifiés.

À la suite des échanges survenus avec les partenaires, le CA propose un nouveau Plan d'action, pour la période s'échelonnant de 2017 à 2019, lequel est présenté à l'annexe 1.

Information

De nouvelles données ont été ajoutées à la page Facebook.

La relation établie entre le CQJ et le journal Charlesbourg Express a été maintenue.

Thème 2 — Connaissance du milieu

Connaissance du milieu (démographie, géographie et environnement)

Conférences et colloques

Plan de gestion des matières résiduelles

Deux administrateurs ont assisté à la conférence annoncée portant sur la gestion des matières résiduelles.

Densification et représentation citoyenne au sein de certains quartiers de la ville de Québec

Deux administrateurs du CQJ ont collaboré avec un groupe d'étudiants à la maîtrise en aménagement du territoire. Ils ont participé à une activité portant sur la densification et les représentations citoyennes au sein du quartier situé à proximité des terres des Sœurs de la Charité de Québec.

Un administrateur a participé au colloque ***Densification verte, c'est possible.***

Sujets d'intérêt mentionnés par le public lors des assemblées

Lors des assemblées du CQJ, le public a l'occasion de faire part de ses préoccupations.

Intersection Louis-XIV et boulevard Henri-Bourassa : le feu de signalisation mérite un examen ; le temps accordé aux piétons pourrait être augmenté ; il y a lieu de tenir compte des capacités des usagers et des conditions de la chaussée.

Thème 3 — Visibilité (publicité, promotion, etc.)

Conseil d'arrondissement :

Afin de connaître davantage les sujets de préoccupation de la population et de la Ville de Québec, le CQJ a veillé à assurer une présence aux assemblées du conseil d'arrondissement.

De manière volontaire et par alternance, les membres du CA assistent, depuis mai 2014, à la majorité des assemblées du conseil d'arrondissement.

Page Facebook

Plusieurs publications ont paru sur la page Facebook afin d'assurer la visibilité du CQJ.

Journal le Charlesbourg Express

Des articles ont été préparés et publiés dans l'hebdomadaire.

Rallye vélo

À la suite de la consultation, en collaboration avec des organismes communautaires du milieu, le CQJ, tant pour mettre en valeur des caractéristiques du quartier que pour établir un contact avec la population, a opté pour l'organisation d'un Rallye Vélo. L'activité, **Entre bourg et prairie**, a eu lieu le 25 septembre 2016. Elle a regroupé près de trente personnes.

L'organisation de cette activité a permis de travailler en collaboration avec quatre organismes implantés dans le quartier. Les cinq rencontres préparatoires ont favorisé l'établissement d'un lien avec :

- Au Trait d'Union
- Rap Jeunesse
- Loisirs Guillaume-Mathieu
- Centre multiservice Le Complice

Le rallye organisé, **Entre bourg et prairie**, comportait un parcours mettant en évidence des espaces verts du quartier des Jésuites et du Trait-Carré. Chaque participant fut invité à répondre à dix questions portant sur les sites visités.

Enfin, l'activité a donné l'occasion d'échanger sur les acquis actuels et d'envisager d'autres projets de collaboration.

Fête au parc Guillaume-Mathieu

Un administrateur a représenté le CQJ à la fête populaire organisée par la Corporation du parc Guillaume-Mathieu.

Au Trait d'union : activité de financement

Deux administrateurs ont représenté le CQJ à l'activité organisée pour recueillir des fonds.

Regroupement pour un Québec en santé

Le CQJ a donné son appui au Conseil régional de l'environnement de la Capitale nationale. Il encourage ainsi la réalisation d'un projet visant à promouvoir et à intensifier les investissements dans le développement d'environnements favorables aux saines habitudes de vie.

Projet Ville durable

Le CQJ a accordé un appui moral au projet Ville durable. Par ce projet, on vise à sensibiliser les citoyens aux avantages tant individuels que collectifs des transports durables, sur les plans environnemental, économique, social et de la santé. On envisage aussi de documenter les formes d'aménagement urbain et les secteurs d'interventions à privilégier en matière de transport actif et collectif. Cette information et une offre d'accompagnement permettront aux citoyens de participer directement au processus de planification urbaine pour créer des milieux de vie attrayants. Par ailleurs, les décideurs seront mieux informés et mieux outillés pour prendre des décisions éclairées en ce qui concerne le transport actif et collectif, et la mobilité durable dans les quartiers.

Thème 4 — Suivi des dossiers/Accès à l'information

Requalification urbaine du boulevard Henri-Bourassa

Le PPU annoncé a cédé la place à un règlement Omnibus. Par ce règlement, la Ville de Québec a présenté et adopté un nouveau plan de zonage pour le boulevard Henri-Bourassa et certaines zones contiguës. Elle a modifié les normes concernant l'usage des espaces, le nombre d'étages et de logements pour les immeubles à construire ou à réaménager. Le CQJ a assisté aux quatre séances d'information et de consultation de la population organisées par la Ville. De plus, il a assisté à la séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle le projet de règlement a été adopté.

Tenant compte de l'information obtenue et de la réaction de la population, le CQJ a produit un avis sur le projet de règlement et l'a présenté lors de son assemblée en septembre 2016. Cet avis a été distribué aux limites du territoire associé au quartier des Jésuites. Il s'est dit non favorable au projet présenté par la Ville de Québec pour les raisons suivantes :

- ce projet traduit un manque de vision globale, ne prévoyant aucun plan d'action ;
- ce projet ne favorise pas une revitalisation du quartier, pas plus pour l'arrondissement ;
- ce projet apparaît incohérent avec des orientations et les décisions déjà prises par la Ville de Québec, notamment en termes de transport en commun (plan de mobilité durable) et de densification ;
- il y a encore beaucoup à faire pour que l'aménagement proposé réponde aux nouveaux paradigmes du développement urbain concernant la protection de l'environnement et le développement durable.

Ainsi, l'avis du conseil de quartier recommandait au conseil d'arrondissement de poursuivre l'exercice en tenant compte des critères suivants :

- 1 — Couvrir tout le territoire de Charlesbourg au sud de la rue du Périgord ;
- 2 — Conserver, de façon générale, le nombre d'étages prévus au plan d'urbanisme actuel pour les zones où l'on propose de les diminuer, sinon exposer clairement les raisons selon lesquelles une réduction est rendue nécessaire ;
- 3 — Proposer des mesures afin de favoriser le développement de véritables vies de quartier sur l'ensemble du territoire couvert, et particulièrement dans le quartier des Jésuites et, pour ce faire, considérer en particulier les mesures proposées par le Conseil de quartier des Jésuites.

Le conseil d'arrondissement n'a pas tenu compte de cet avis¹ et le règlement a été adopté tel que présenté lors des séances de consultation.¹

À la suite des premières modifications associées à la requalification du boulevard Henri-Bourassa, la Ville de Québec a constaté le besoin d'apporter quelques autres corrections mineures au Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme. Par rapport à ces autres modifications proposées, le CQJ a formulé une opinion favorable².

Projet de loi 109 : Québec, capitale nationale

À l'automne 2016, le projet de loi 109 a retenu l'attention de la population intéressée par la consultation populaire à Québec. Le gouvernement québécois prévoyait, en plus de préciser le statut de Québec comme capitale nationale, de modifier le processus associé aux modifications de zonage. Il proposait d'abolir la possibilité, pour les citoyens habitant dans la zone du changement de zonage proposé, de recourir à une démarche référendaire prévue lorsqu'un consensus est difficile à obtenir.

Le projet de loi ne proposait aucune mesure de remplacement du référendum. Des représentants de conseils de quartier ont cru bon de réagir à cette situation. Un regroupement s'est formé et a donné lieu à des réunions de travail et à la préparation d'un mémoire qui a été présenté en commission parlementaire. Le CQJ a participé aux travaux nécessaires et a accepté d'être signataire du document déposé. Quelques jours avant la tenue de la commission parlementaire, les dispositions concernant l'abolition du référendum ont été retirées.

¹On trouvera l'avis déposé en consultant le procès-verbal de la rencontre du CQJ tenue le 6 septembre 2016, document accessible sur le site Internet de la Ville de Québec.

²On trouvera l'avis déposé en consultant le procès-verbal de la rencontre du CQJ tenue le 6 février 2017, document accessible sur le site Internet de la Ville de Québec

Au début de l'année 2017, le gouvernement du Québec a présenté le projet de loi 122 dans lequel il revenait avec l'idée d'abolir le processus référendaire dans les cas d'une modification de zonage. Les conseils de quartier se sont à nouveau mobilisés et ont rédigé un mémoire qu'ils ont présenté en commission parlementaire.

Les conseils de quartier ont recommandé à l'Assemblée nationale d'apporter les modifications suivantes au projet de loi no 122² :

1. Le retrait de toutes les dispositions qui enlèvent ou restreignent aux citoyennes et aux citoyens de la Ville de Québec le droit de recourir au processus d'approbation référendaire en matière d'urbanisme.
2. L'ajout, au projet de loi, de dispositions obligeant la Ville de Québec à soumettre au processus d'approbation référendaire les modifications proposées aux règlements d'urbanisme adoptés à la suite ou dans le cadre d'un Programme particulier d'urbanisme, et les projets de développement résidentiel, commercial ou industriel de plus de 25 000 m² lesquels sont actuellement soustraits d'un tel processus.

Plusieurs autres organisations et les partis d'opposition des villes de Québec et Montréal se sont également dits en désaccord avec le retrait du droit à la démarche référendaire. Au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement n'a pas encore fait connaître sa position définitive sur ce sujet.

Enfin, dans ce contexte, des administrateurs ont participé au colloque **Un monde en transition, une démocratie à revoir pour favoriser le savoir et le débat**. Référendum, santé publique et transport ont donné lieu à présentation et échanges.

Sujets d'intérêt

Une initiative : état de situation, parc de l'Oise

Les caractéristiques définitives de l'aménagement du parc de l'Oise n'ont pas été présentées. Toutefois, des travaux d'aménagement ont été entrepris à l'automne 2015 et finalisés en 2016.

Ça marche doc : le CQJ a été sensibilisé à la démarche proposée ; il a l'intention de s'associer à ce projet et d'organiser une telle activité sur le territoire du quartier en avril ou en mai 2017.

La carte interactive de la Ville de Québec a été présentée par le conseiller en consultations publiques.

Le responsable des mesures d'urgence à l'Arrondissement de Charlesbourg a fait une présentation sur les procédures en application à la Ville et nous a sensibilisés sur les outils existants pour **Faire face à un sinistre**.

SOMMAIRE FINANCIER

En 2016, le CQ a dépensé 1 115 \$. Cette somme d'argent a servi à couvrir les frais de fonctionnement. Le rapport financier complet est présenté à l'annexe 2.

Au 31 décembre 2016, le CQ dispose d'une somme de 431 \$. Au 31 mars 2016, après le paiement des charges et la réception de la subvention annuelle de la Ville de Québec, 1 200,00 \$ sont encore disponibles.

ANNEXE 1
PLAN D'ACTION 2017-2019

Plan d'action 2017-2019

Le conseil d'administration (CA) du conseil de quartier a mené une démarche de consultation qui a débuté en mars 2015 et qui s'est poursuivie tout au long de 2016. Cette opération a permis de déterminer les thèmes qui préoccupent le plus les citoyens et les représentants d'associations consultés, de déterminer des pistes d'action à prioriser et d'identifier des partenaires souhaitant accompagner la mise en œuvre.

Le Conseil d'administration a également approché une représentante du Groupe interdisciplinaire de recherche sur les banlieues de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design de l'Université Laval et pourrait possiblement bénéficier de son expertise pour bien encadrer notre action. En effet, nous souhaiterions que les actions que nous entreprendrons s'inscrivent dans un plan d'ensemble dont l'objectif est bien sûr d'améliorer la qualité de vie des résidents du quartier en s'appuyant principalement sur les résultats de la consultation. Voici donc le plan de travail du CA pour les deux prochaines années. Des actions pourront s'ajouter si les conditions sont réunies.

Thème	Piste d'action possible	Action à réaliser par le CA seul ou en partenariat
La nature, les espaces verts et l'activité physique	<ul style="list-style-type: none"> - Jardins communautaires - Activités physiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Activité de marche - Rallye vélo
Un rapprochement avec les institutions d'enseignement et de loisirs présentes en grand nombre dans le quartier	<ul style="list-style-type: none"> - Patro de Charlesbourg - Cégep Limoilou (campus Charlesbourg) - Centre de formation professionnelle Fierbourg avec ses programmes touchant l'horticulture, l'arboriculture, le compostage - Les corporations de loisirs Guillaume Mathieu, Saint-Rodrigue et Bourassa 	<ul style="list-style-type: none"> - Établir des contacts pour explorer les pistes de collaboration possible
Le besoin de créer un lieu et des activités de rassemblement, de favoriser la vie de quartier, l'inclusion sociale et l'échange intergénérationnel	<p><u>Lieux possibles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Parc de l'Oise - Parc Guillaume Mathieu - Place Chamonix - Parc au coin de la 10^e Avenue et de la 70^e Rue (affiche Rotary) 	<ul style="list-style-type: none"> - Bacs d'activités spontanées - Boîtes de livres à échanger - Installation de bancs de parc à certains endroits
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Identifier des lieux où le manque de trottoir est problématique Identifier des intersections où le temps alloué pour le passage des piétons est insuffisant Identifier des zones très utilisées par les cyclistes et non sécuritaires, en conformité avec les objectifs de la Ville 	<ul style="list-style-type: none"> Déposer un rapport aux autorités compétentes

ANNEXE 2
ÉTATS FINANCIERS

LE CONSEIL DE QUARTIER DES JÉSUITES

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2016

LE CONSEIL DE QUARTIER DES JÉSUITES

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2016

	2016	2015
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	346,26 \$	1140,15 \$
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs		
Actif net		
Non affecté	346,26 \$	1140,15 \$

LE CONSEIL DE QUARTIER DES JÉSUITES

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE
31 DÉCEMBRE 2016

	2016	2015
	\$	\$
Produits		
Subventions — Ville de Québec Fonctionnement	0 \$	1000 \$
Charges	793,89 \$	1075,43 \$
Fonctionnement		
Projets		
Excédent des produits par rapport aux charges	0 \$	0 \$
Actif net non affecté au début de l'exercice	1140,15 \$	1215,58 \$
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	346,26 \$	1140,15 \$